

## COMPAGNIE AGRICOLE INDOCHINOISE caféiers au Thanh-hoa

S.A., 1927.

Suite de la [Société civile d'exploitations agricoles en Indochine](#) (Omer Baivy, Pierre Duron) :

Une des deux sociétés, avec les Cafés de l'Indochine, à se partager les [plantations de café de Marius Borel](#).

---

Notre carnet financier  
Cie agricole indochinoise  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1927)

Nous avons sous les yeux les statuts de la Société [*sic* : *Cie*] agricole indochinoise dont nous annonçâmes la création le 20 mai. Le capital est non de 200.000, mais de 225.000 piastres divisé en 9.000 actions. de 25 piastres.

M. Marius Borel n'apporte que des promesses de vente de 500 ha. plantés de 20.000 caféiers sis à Van Lai et ayant appartenu à M. Besnard <sup>1</sup>.

M. Omer Baivy apporte un terrain de 485 ha., un de 200 ha. et un de 440 ha., sis dans la province de Thanh-Hoa, plantés de caféiers.

Pour apporter ces plantations, M. Baivy a dû dissoudre la Société civile d'exploitations agricoles en Indochine qu'il avait créée avec M. Pierre Duron et à qui appartenaient ces terrains.

Baivy reçoit 800 actions de 25 piastres une somme de 40.000 piastres et 80 parts de fondateur sur les 1.350 créées.

M. Borel reçoit 400 actions et 40 parts.

Toutefois, l'article 18 des statuts dit que M. Borel reçoit 490 parts, les 780 autres étant réparties entre les premiers souscripteurs à raison d'une part pour dix actions.

Les actions ont droit à un premier dividende de 8 % ; les parts à 25 % du surplus. Il est créé une association de porteurs de parts.

Premiers administrateurs : MM. Marius Borel, Perroud <sup>2</sup>, Hoang-trong-phu, docteur Degorce [directeur de l'École de médecine de Hanoï], Jacques Got [dir. Banque de l'Indochine, Hanoï], André Gauthier, Louis Reynaud <sup>3</sup>, Louis Vergnères <sup>4</sup>, Jean Ackein [notaire à Hanoï].

---

<sup>1</sup> Le défunt propriétaire de la [Gomme Laque J.B.](#) ?

<sup>2</sup> [Auguste Perroud](#) (Lyon, 1886-Hanoï, 1945) : bijoutier à Hanoï, président de la chambre de commerce :  
<sup>3</sup> Louis Reynaud : d'abord colon à Thua-thiên, Binh-diên (Annam).

À distinguer du Louis Reynaud (son père ?), planteur de café à Son-Côt, Thai-Nguyén, membre de la chambre d'agriculture du Tonkin.

Et des Raynaud attirés au Tonkin par les frères Borel.

<sup>4</sup> Vergnères : d'origine gasconne, attiré au Tonkin par les frères Borel. Voir *L'Éveil économique de l'Indochine* du 14 décembre 1924, qui l'orthographie par erreur Vergrière.

La culture européenne en Annam  
(D'après le rapport annuel des Services agricoles locaux)  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 mars 1929)

Dans le groupe Nord. — La plantation de la Compagnie agricole indochinoise à Phuc-dzo comprend 1.500 hectares avec 64.000 pieds en production et les nouveaux défrichements vont permettre la plantation de 150.000 plants.

Extrait du *Bulletin économique*.

---

NORD-ANNAM  
THANH HOA  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 avril 1929)

Vol de bestiaux. — Des voleurs restés inconnus ont pénétré à deux reprises différentes dans les étables de la Compagnie agricole indo-chinoise en perçant les murs d'une brèche assez grande pour laisser passer un buffle.

Plusieurs bœufs et bufflases furent emmenés par les malfaiteurs, et les recherches entreprises n'ont amené aucun résultat.

La valeur des animaux volés est de 400 p. Ces malfaiteurs sont dotés d'un « aplomb bœuf. »

---

Cie agricole indochinoise  
(au capital de 215.000 \$)  
Résumé du rapport à l'assemblée du 6 mars 1930  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 avril 1930)

Plantation de Phuc-Dzo. — Le programme est entièrement réalisé et même dépassé puisque 170.000 (au lieu de 150.000) pieds de cafiers, dont 57.000 récupérés sur les plants mis en terre par M. Baivy, donneront leur première récolte fin 1930

Plantation de Van-Lai. — Le programme tracé par M. Borel a été réalisé, mais la sécheresse ayant fait périr un grand nombre de jeunes plants, aussitôt remplacés, la plantation présente moins d'uniformité que celle de Phuc-Dzo. Elle comporte actuellement :

15.000 pieds d'arabica adultes ;  
75.000 pieds d'arabica de 2 ans ;  
35.000 pieds d'arabica de 1 an ;  
25.000 pieds d'excelsa de 1 an ;  
soit en tout :  
150.000 pieds de café.

Plantation de My-Lôc. — Le programme de 150.000 cafiers a été réalisé : seulement les plants n'ont qu'un an.

Au total sur les trois plantations 470.000 cafiers et des pépinières pour remplacer les arbres qui viendraient à manquer, et au besoin étendre les plantations. Phuc-Dzo, My-Lôc et Van-Loi nous appartiennent maintenant en toute propriété. Leur superficie est de 1.398 ha.

Les demandes de concessions à l'instruction portent sur 2 068 ha. Tout fait prévoir qu'aucune difficulté ne s'opposera à l'envoi en concession provisoire. Le domaine de notre société s'étend donc virtuellement sur 3.466 ha.

Le cheptel comprend 733 buffles, bœufs et vaches et 165 moutons.

Les bâtiments, cours, aires en ciment, etc., occupent environ 9 ha.

L'ensemble des immeubles, du matériel et du cheptel a coûté 104.258 p.04 ; les bâtiments sont neufs, le cheptel s'est amélioré.

Les terres rouges, meubles et profondes de ces plantations n'ont pas trahi les espoirs fondés sur elles ; les cafétiers sont de belle venue et, si les circonstances climatériques sont favorables, l'année 1930 verra les premiers fruits d'efforts méthodiques sous la haute direction du meilleur technicien indochinois en matière de café, avec le concours sur place de trois directeurs formés de longue date à son école.

Ainsi que, dès le début, M. Borel l'avait exposé, le capital initial de 225.000 p. s'est trouvé insuffisant. La société a dû marcher sur fonds d'emprunt. Au 31 décembre 1929, elle devait 150.000 p. et il lui faut 80.000 p. pour assurer en 1930 l'entretien des plantations de Phuc Dzo et de Van-Loi, et terminer la mise en valeur de My-Lôc. Le conseil juge nécessaire l'augmentation de capital projetée dès l'origine ; il envisage de doubler ce capital, ce qui permettrait d'éteindre les dettes et de subvenir aux dépenses prévues jusqu'à l'automne, époque où commence la cueillette.

Le prix de revient des trois plantations ressortirait alors à 450.000 p., soit à moins de 1 p. 00 le pied de café, doté de tout le matériel et des bâtiments nécessaires.

Il serait difficile de trouver une autre affaire similaire d'un prix de revient aussi bas. Les années de récoltes abondantes, chaque arbuste paiera en une fois plus qu'il n'a coûté.

---

Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Annam  
Liste des électeurs de la circonscription électorale de Thanh-Hoa  
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 19 avril 1930)

---

74	Reynaud Louis Antoine	Gérant de concession	Van-Lai
86	Thomas, Louis Jean	Gérant de concession	My-Lôc
88	Vergnères, Louis Adolphe	Gérant de concession	PhucdZO

---

AVIS  
17 mars 1930  
Demande de concession  
RÉSIDENCE SUPÉRIEURE  
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 22 avril 1930)

Le public est informé qu'une demande de concession d'un terrain domaniale dont ci-dessous teneur a été déposée dans les bureaux de la résidence de Thành-Hoa :

« Monsieur le résident supérieur en Annam.

Monsieur le résident supérieur,

Je soussigné, Jean Ackein, né le douze septembre mil huit cent quatre vingt six, à Saint-Omer (Pas-de-Calais), délégué de la Compagnie agricole indochinoise, société anonyme au capital de deux cent vingt cinq mille piastres ayant son siège social à Hanoï, 22, rue Jean-Soler,

Ai l'honneur de solliciter, ayant parfaite connaissance du cahier de charges type et obligeant ladite société à s'y conformer, la concession provisoire, pour le compte de ladite société, de 655 hectares de terrains domaniaux situés dans la province de Thanh-Hoa, phu de Tho-Xuân, canton de Quang-An, village de Van-Lai, attenant à la concession de Van-Lai exploitée par la dite société ;

Vous donnant ci-après tous les renseignements relatifs à la présent demande :

Élection de domicile. — Chez monsieur Reynaud, gérant de la concession de Van-Lai, et chez madame Reynaud, Hôtel de Thanh-Hoa.

Objet de la demande. — Terrains en vue de l'agrandissement de la plantation de Van-Lai, qui comprend actuellement une concession définitive de 478 hectares 20 ares plantés de 150.000 cafiers et qui sera doublée dès l'obtention de la présente demande.

Limite des terrains demandés. — Les terrains demandés forment une seule parcelle en prolongement des terrains de la Compagnie agricole indochinoise en formé de losange irrégulier, ayant ses pointes orientées vers le nord et vers le sud, et tenant :

Vers le nord-est, la route de Thanh-Hoa à Ngoc-Lac, du point 5 à l'endroit où cette route cesse de former la limite de la plantation actuelle de Van-Lai, au point 6, milieu du pont sis à 1.900 mètres environ au nord-ouest (village de My-Lam au delà).

Vers le nord-ouest; par une ligne sinuuse, la limite des villages de Ke-Ngang, de Thung et de Giac, points 1 et 7.

Vers le sud-ouest sur 1.330 mètres la ligne de faîte des mamelons (village de Mon-Tia au delà) et ensuite les rizières du village de Câu-Tre,

Et vers le sud-est, la plantation actuelle de Van-Lai.

Moyens financiers. — La société a, jusqu'à présent, planté où récupéré 450.000 [sic] cafiers sur les plantations de Phuc-Dzo, My-Lôc et Van-Lai et quoi que n'étant pas encore dans la période de production, sa trésorerie est assurée jusqu'à cette époque, ainsi qu'il résulte de l'exposé de son administrateur délégué et de son commissaire aux comptes lors de la dernière assemblée générale dont je vous adresse inclus un extrait.

Plan. — Inclus plan au 1/10.000<sup>e</sup> orienté et coté relatif aux terrains demandés.

Nous adressons un autre exemplaire de ce plan à Monsieur le résident de France de Thanhhoa, avec notre demande.

Nationalité. — La Compagnie agricole indochinoise est française et ses administrateurs sont tous de nationalité française ou annamite.

Je joins à titre justificatif à la présente demande un exemplaire du journal *l'Avenir du Tonkin* contenant l'insertion légale (statuts, formalités constitutives, noms qualités et adresses des administrateurs en exercice).

Concessions provisoires antérieures. — Tous les domaines de la société sont à ce jour des concess. définitives.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le résident supérieur, mes bien déférentes salutations.

Signé : J. ACKEIN. »

Les oppositions qui pourront être formulées à l'encontre de cette demande seront reçues au 1<sup>er</sup> bureau de la résidence supérieure en Annam à Hué pendant un délai de deux mois à compter de la date d'apposition du présent avis.

Aucune opposition déclarée après l'expiration du délai d'affichage et d'enquête de domanialité ne sera recevable.

Un terrain de 200 ha. à Phuc-dzo, prov. de Thanh-hoa (Annam), est concédé gratuitement et provisoirement à la Compagnie agricole indochinoise qui s'est substituée aux droits de MM. Duron et Baivy.

---

Liste des électeurs de la chambre consultative mixte de commerce et d'agriculture du Nord-Annam  
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 10 septembre 1930)

74 Reynaud Antoine gérant de plantation Van-Lai

---

#### AVIS

---

Avis de demande de concession  
RÉSIDENCE SUPÉRIEURE  
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 25 septembre 1930, p. 1323-1326)

30 août 1930

Le public est informé qu'une demande de concession de terrains domaniaux dont ci-dessous teneur a été déposée dans les bureaux de la résidence de Thanh-hoa

« Hanoi, le 22 février 1930.  
« Monsieur le résident supérieur en Annam à Hué.

Monsieur le résident supérieur,

« Je soussigné, Auguste Perroud né le premier mars 1886 à Lyon, demeurant à Hanoï, 39, rue Paul-Bert, agissant comme président du conseil d'administration de la Compagnie agricole indochinoise, société anonyme au capital de deux cent vingt cinq mille piastres ayant son siège social à Hanoï, 22, rue Jean-Soler,

Ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre n° 1493 du 9 décembre 1929 et de solliciter la concession provisoire pour le compte de ladite société de 295 hectares de terrain domanial situé dans la province de Thanhhoa, canton de Yen-dinh, village de My-loc.

Je demande que ce terrain soit concédé en application des dispositions de l'art. 17 paragraphe 23 de l'arrêté du 27 avril 1929 de Monsieur le résident supérieur en Annam.

Ce terrain est, en effet, attenant à la plantation de café que la société possède à titre définitif à My-loc et il est destiné à la compléter.

Ci-joint, le plan au 1/10.000 de ce terrain qui est limité comme suit :

Au nord est : par une droite A H, séparative de la réserve de 440 hectares demandées en concession par la Compagnie agricole indochinoise, le 31 octobre 1929, le point A étant placé à l'angle de terrain appartenant à ladite Compagnie et du territoire du village de Cuu bao Thiêt et à 620 mètres environ au nord est de la pagode dudit village ;

Au sud et au sud-ouest : par les lignes droites A S et S R, puis par la bordure des rizières de R au piquet 1 et à l'arbre 2. Ensuite par un sentier allant de 2 à 3 (piquet), ce sentier reliant Cuu bao Thiêt à Hac Cao. Cette limite est séparative des terrains du village de Cuu bao Thiêt.

Au nord ouest : par une droite allant du piquet 3 à l'article 4 qui est à 300 mètres environ à l'est de la grande pagode de Hac Cao et en bordure des terrains cultivés en rizières.

Élection de domicile est faite chez Monsieur Thomas, gérant de la plantation de My-lôc, et chez madame Reynaud, Hôtel de Thanhhoa.

Moyens financiers. — La Compagnie agricole indochinoise est au capital 225.000 piastres et ultérieurement, si les besoins s'en faisaient sentir, elle procéderait à des augmentations de capital.

Son conseil d'administration connaît parfaitement les clauses et conditions du cahier des charges type et s'y conformera.

Nationalité : La Compagnie agricole indochinoise est française et ses administrateurs sont tous de nationalité française ou annamite.

Deux exemplaires du journal « l'Avenir du Tonkin » contenant l'insertion légale (statuts, formalités constitutives, nom, qualités et adresse des administrateurs en exercice ont été régulièrement déposés entre les mains du résident de France à Thanhhoa.

État des concessions provisoires ou des demandes de concessions provisoires actuellement en cours d'instruction.

La Compagnie agricole indochinoise a déposé les demandes de concessions provisoires suivantes :

A - Sous le régime de l'arrêté du 27 avril 1929 :

1°) Le 21 septembre 1929, à la Résidence de Thanhhoa, une demande portant sur 655 hectares sis au village de Van-Lai et attenant à la concession définitive que la société possède dans ce village ;

2°) Le 24 octobre 1929, à la Résidence de Thanhhoa, une demande portant sur 478 hectares sis au village de Phuc-Dzo et attenant à la réserve faite en faveur de la concession définitive que la société possède dans ce village.

B - Sous le régime de l'arrêté du 28 avril 1899 (Art. 3)

1°) Le 15 octobre, à la Résidence de Thanhhoa une demande portant sur 200 hectares sis à Phuc-Dzo et affectés par arrêté de Monsieur le résident supérieur en Annam en date du 15 octobre 1917 à titre de réserve à la concession définitive que la société possède à Phuc-Dzo.

2°) Le 31 octobre 1929, à la Résidence de Thanhhoa, une demande portant sur 440 hectares sis à My-Loc et affectés par arrêté de Monsieur le résident supérieur en Annam en date du 9 mars 1924, à titre de réserve à la concession définitive que la société possède à My-Loc.

Deux demandes semblables à la présente avec chacune un plan à l'appui ont été adressées l'une à Monsieur le gouverneur général de l'Indochine l'autre à Monsieur le résident de France à Thanhhoa.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le résident Supérieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

PERROUD

Les oppositions qui pourront être, formulées à l'encontre de cette demande seront reçues au 1<sup>er</sup> bureau de la résidence supérieure en Annam à Hué pendant un délai de 2 mois à compter de la date d'apposition du présent avis.

Aucune opposition déclarée après l'expiration de ce délai d'affichage et d'enquête de domanialité ne sera déclarée recevable.

L'assemblée extraordinaire, qui s'est réunie le 20 juillet 1931 sous la présidence de l'administrateur délégué M. J. Aubry, a procédé à la nomination de M. A. Thirion comme commissaire aux comptes, en remplacement de M. Bourcier, actuellement en Indochine.

---

#### ANNAM

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1932)

Accompagné de S. E. Nguyen huu Bai et de MM. Haelewyn et Berjoan, M. Châtel a visité le Thanh-Hoa les 18 et 19 janvier. Il a visité en particulier la plantation de Michelin à Ngoc-Tro qui compte 30.000 cafériers, celles de [MM. Vergnères et Reynaud à Phucdzô et Vanlai](#), celle du R. P. Delavet, successeur du R. P. Huctin à Phucdzia, qui compte 100.000 cafériers, celle de M. Gauthier à Ngoc-Gham et celle des frères Gauthier à Yên-My que dirige M. de Heaulme.

---

#### ANNAM

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1932)

M. Louis Reynaud a épousé M<sup>lle</sup> Simone Lagrange, fille du président de la [Société des Eaux et électricité de l'Annam](#).

---

Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Annam  
Liste des électeurs de la circonscription électorale de Thanh-Hoa  
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 14 avril 1932)

79 Reynaud Louis Antoine gérant concession Van-Lai

---

La crise et les plantations de cafériers du Thanh-Hoa  
par René Lays [pseu]  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 mai 1932)

[...] La Cie agricole indochinoise, société anonyme au capital de 225.000 \$, possède dans le Thanh-Hoa les trois plantations de My-Lôc, Phu-Do et Van-Lai.

My-Lôc. — La mise en valeur de cette concession a commencé en 1927.

Il a été défriché à cette époque cent cinquante hectares sur lesquels furent plantés durant l'hiver de 1928-1929, 150.000 plants de cafériers, composés pour les 3/4 d'arabica et le reste en chari qui furent intercalés parmi les plants précédents.

La première récolte, qui eut lieu l'année dernière, fut de cinq tonnes.

Les jeunes plants avaient souffert des deux années consécutives de sécheresse ; aussi la récolte fut-elle peu importante ; en temps normal, elle eut atteint facilement une vingtaine de tonnes.

Le cheptel comprend environ 270 bovidés. La concession est gérée par M. Louis Thomas.

Phuc-Dzo. — Cette concession avait à sa tête, depuis 1927, M. Louis Vergnères, parti ces temps derniers en congé en France.

A son arrivée, la plantation devait contenir 150.000 cafiers, mais ils étaient dans un tel état d'abandon qu'il fallut presque tous les renouveler. On en sauva environ 40.000.

Pendant les années 1927-1928, les pieds restants, bien entretenus, donnèrent une récolte de 6 à 7 tonnes.

En 1928, un gros effort fut fait et la plantation fut reconstituée avec 150.000 plants dont 10.000 chari.

Actuellement, Phuc-Dzo, avec une superficie de 160 hectares complantés en cafiers, a 150.000 arabica et 50.000 chari.

La récolte de 1932, très médiocre par suite de la sécheresse, s'élève à onze tonnes.

Le cheptel qui, en 1927, comprenait 120 bêtes, en a maintenant 450.

Van-Lai. — A la reprise de cette concession en 1917, elle comprenait 15 hectares plantés de 15.000 pieds d'arabica dans un état déplorable et presque entièrement envahis par l'herbe.

La récolte s'élevait alors à une tonne environ, et le bétail comprenait 120 bovidés pâtarant dans les cafiers.

Un gros effort fut fait sous la ferme direction de M. Louis Reynaud et la plantation ne tarda pas à être complètement transformée.

Elle comprend actuellement 170 hectares comptantes en cafiers ; 158.000 pieds d'arabica et 30.000 de chari.

La récolte de 1931-1932, mauvaise par suite des années de sécheresse, s'est élevée à une vingtaine de tonnes et aurait pu, par saisons favorables, atteindre de 70 à 80 tonnes.

Le cheptel comprend 370 têtes de bétail qui ont à leur disposition 150 hectares de pâturage.

Un programme d'extension avait été prévu : le nombre des plants de cafiers devait être porté à 300.000, mais, avec la crise actuelle, la réalisation de ce programme a été reportée à des temps meilleurs. [...]

---

THANH-HOA  
MARIAGE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 novembre 1932)

Les fauves. — Le 1<sup>er</sup> novembre courant, M. Humbert, gérant du domaine de la Cie agricole indochinoise à Phuc-Dzo (Thanh-Hoa), a encore abattu un tigre qui venait faire des ravages dans un troupeau de bœufs appartenant à la concession.

C'est vers midi que les bouviers, apeurés par l'apparition du félin, vinrent prévenir leur patron que deux bœufs venaient d'être égorgés coup sur coup par le redoutable animal.

Mis en campagne à la tombée de la nuit après avoir, au préalable, fait solidement ligoter les appâts à des arbres, M. Humbert ne tarda pas à voir apparaître son « homme », exactement une demi-heure après s'être posté dans la broussaille avoisinante. C'est dire que le félin ne tenait pas à lâcher ses victimes de sitôt. Un sourd grognement salué par deux coups de chevrotines bien dirigés par le faisceau de la lanterne électrique et... c'est fini. Le seigneur des lieux avait terminé ses exploits. C'est une superbe bête pesant deux cents kg et mesurant 2 m. 80 du museau à l'extrémité de la queue.

La province de Thanh-Hoa, dans sa région Muong, est loin d'être purgée de ses indésirables bêtes. N'a-t-on pas vu, l'année dernière, des tigres venir en plein jour sur la

route Coloniale, en face de Bim-Son, pour enlever les coolies employés à la réfection de la route ? En un mois, quatre de ces derniers ont été la proie des fauves.

Il y a encore de beaux coups de fusil et de belles émotions avant que ne disparaissent de la circulation les maîtres de la jungle.

---

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNAM

Année 1936

[Liste des électeurs \(1.201\)](#)

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 février 1936)

1° — Circonscription électorale de Thanh-Hoa

66 Humbert François Employé concession Phucdzo

99 Reynaud Louis Antoine Gérant Concession Vanlai

110 Thomas Louis Jean Gérant de concession My-lôc

114 Vergnères Louis Alphonse Gérant de concession France

---

1937 : Louis REYNAUD DEVIENT

DIRECTEUR DE LA PLANTATION Antoine MICHAUD DE PLEIKU

---

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNAM

Année 1938

[Liste des électeurs](#)

(*Bulletin administratif de l'Annam* 15 février 1938)

60 Humbert, François Gérant concession Phuc-dzo [Cie agricole indochinoise].

---